

Bulletin d'adhésion 2024

M. – Mme – Mlle _____

Structure (groupement, SCI, indivision) : _____

demeurant _____

☎ _____ e-mail _____

propriétaire de :

Commune (s)	N° parcelles	Surface cumulées par communes Ha a ca

Joindre un tableau par communes, avec le n° cadastral des parcelles et leur superficie pour chacune d'entre elles.

- ◆ Déclare adhérer au syndicat "FRANSYLVA 51"

et règle le montant de sa cotisation pour 2024, soit :

Pour les propriétés de 0 à 10 ha 21,00 € €

Pour les propriétés de + 10 ha
2,10 € par hectare 2,10 € x Ha = €

Pour les propriétés supérieures à 1000 ha, la cotisation est limitée à 2 100 €.

En cas de construction immobilière, carrière, étang, rivière ou gravière, clôture appartenant au voisin, une cotisation supplémentaire peut être appliquée, contacter le syndicat.

Notre syndicat dispose du logiciel de gestion des adhérents prôné par notre fédération nationale. Avec ce nouveau logiciel, la commune sur laquelle vous êtes propriétaire doit impérativement être renseignée, ainsi que la surface exacte de la propriété par parcelle. Si vous êtes propriétaire sur plusieurs communes, la surface - par commune - doit être individuellement précisée. Si certaines de vos parcelles sont situées dans un autre département, il faut également le préciser. Cette "fiche adhérent" servira de justificatif auprès de notre assurance responsabilité civile en cas de sinistre.

Fait à _____ le _____
signature,

NB : Il y a lieu de remplir un bulletin d'adhésion par raison sociale (exemple si vous êtes personnellement propriétaire et si en plus vous avez un groupement forestier, il faut deux bulletins séparés)

FRANSYLVA 51 - Maison Régionale de la Forêt et du Bois
Complexe Agricole du Mont Bernard | Route de Suippes | 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
syndicatforetsprivees.51@wanadoo.fr Tél : 03.26.65.75.01

Pour les paiements par virement bancaire, vous trouverez ci-dessous le RIB de FRANSYLVA 51
FR76 1020 6021 0898 7695 8489 792 - AGRIFRPP802